



Déclaration du CSE Extra du 05 mars 2024

Le 21 septembre 2023 suite au retour de la CSSCT la CFTC avait déjà, par une déclaration, alerté la direction des risques encourus quotidiennement par les équipes en magasin, de la multiplication des agressions et incivilités et du mal-être des équipes.

La CFTC avait alors demandé à la direction de présenter un vrai plan d'action afin de sécuriser les équipes, que celles-ci se sentent soutenues et que le risque encouru au quotidien soit vraiment reconnu.

Depuis trois semaines, on demande aux magasins de centre-ville et des zones commerciales à risque de fermer leur porte, impactant leurs conditions de travail, agaçant les clients retenus à l'extérieur ou à l'intérieur, , sans que l'efficacité de cette mesure n'ait été démontré et sans qu'un geste sur leurs objectifs n'ait été fait.

Force est de constater, à notre grand regret, qu'à ce jour, cette mesure qui se veut dissuasive face aux vols avec agressions qui se multiplient dans nos enseignes mais également chez nos partenaires et concurrents n'a pas prouvé son caractère suffisant et est anxiogène pour les équipes.

Cette situation n'est plus possible, la question financière ne devrait pas entrer en jeu lorsqu'il est question de la sécurité des employés qui est une obligation de l'employeur vis-à-vis de la Loi.

La CFTC attend de vraies mesures, dans un délai raisonnable de l'entreprise comme par exemple le déploiement de sonnettes avec télécommandes pour les magasins à risques, une étude sur la faisabilité d'une mise en place de vigiles sur les magasins sensibles mais également le déménagement des cellules les plus souvent attaquées.

Face au déferlement inédit de violence de ces dernières semaines la CFTC restera vigilante sur les solutions trouvées pour enrayer l'hémorragie et assurer des solutions sereines et pérennes à la poursuite des activités en magasin.